

3.030 Renforcement des capacités en matière de taxonomie appliquée et fondée sur la demande

CONSCIENT que le déclin en cours des capacités en matière de taxonomie a créé, de l'avis général, un « obstacle taxonomique » à l'utilisation équitable et écologiquement durable et à la conservation de la diversité biologique ;

SE FÉLICITANT de l'adoption par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale, en avril 2002 (CDB décision VI/8) ;

RAPPELANT que le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) a souligné l'importance de l'Initiative taxonomique mondiale pour la réalisation, d'ici à 2010, de l'objectif de réduction significative du taux actuel de perte de diversité biologique ;

NOTANT que le programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale ne pourra être mené à bien sans un renforcement des capacités ;

NOTANT ÉGALEMENT le rôle clé de la coopération technique et du transfert de technologie à l'échelle régionale et mondiale dans le renforcement avantageux des capacités ;

CONSCIENT que l'UICN est un utilisateur final important de la taxonomie, qu'elle joue un rôle de premier plan dans la mise à disposition des informations taxonomiques par son Service d'information sur les espèces, et que nombre d'éléments du programme de l'Union (thématiques, régionaux et Commissions) dépendent étroitement des spécialistes de la taxonomie et des institutions s'occupant de taxonomie, ou ont des interactions avec eux ;

CONSTATANT que, compte tenu de l'utilisation généralisée des informations et de l'expertise taxonomiques par ses programmes et ses membres, l'UICN est particulièrement bien placée pour répondre aux questions taxonomiques les plus pressantes posées par les utilisateurs finals ;

AYANT CONNAISSANCE de la contribution majeure de l'UICN au Troisième Atelier mondial sur la taxonomie (organisé en 2002 par BioNETINTERNATIONAL, le Secrétariat de la CDB, le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux), qui a débouché sur un *Plan d'action* pour le renforcement des capacités en matière de taxonomie fondé sur la demande, en appui au programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale ;

RECONNAISSANT qu'il faut, de toute urgence, renforcer les capacités pour favoriser et accélérer l'accès gratuit à l'expertise, aux ressources et aux informations taxonomiques, sous les formes requises par les utilisateurs ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. APPUIE les contributions de l'UICN au renforcement des capacités en matière de taxonomie, y compris sa participation, depuis 2002, aux initiatives lancées par ses membres et partenaires pour soutenir l'Initiative taxonomique mondiale.
2. PRIE le Directeur général de l'UICN de continuer à soutenir la contribution directe et indirecte de l'UICN au renforcement des capacités en matière de taxonomie, notamment lorsqu'elle facilite l'application accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
3. RECOMMANDE à l'UICN et à ses membres de participer activement à l'Initiative taxonomique mondiale, le cas échéant en prenant part à son mécanisme de coordination.

4. DEMANDE au Directeur général et aux Commissions de l'UICN de collaborer avec les membres pour déterminer les synergies et les partenariats possibles pour renforcer les capacités en matière de taxonomie.